
De: LPO Bretagne <bretagne@lpo.fr>
Envoyé: lundi 12 juillet 2021 23:09
À: pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr; Enquête publique DP
Cc: Francois Thoumy
Objet: Enquête publique dans le cadre du projet d'ouverture à l'urbanisation du secteur de Sévailles 2
Pièces jointes: Enquête publique PLU Liffré- Observations LPO Bretagne.pdf

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-jointes les observations de l'association LPO Bretagne formulées dans le cadre de l'enquête publique de "déclaration de projet pour l'ouverture à l'urbanisation du secteur de Sévailles 2, emportant la mise en compatibilité du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de Liffré".

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à nos observations. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Laurent PELERIN

Président LPO Bretagne

5 Rue du Morbihan

35700 RENNES

Tél : 02.99.27.21.13 / 06 68 10 15 37





AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
BRETAGNE

**A l'attention de Monsieur le
Commissaire Enquêteur**

Rennes, le 12 juillet 2021

Objet : Remarques dans le cadre de l'enquête publique de "Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Liffré"

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par la présente, l'association LPO Bretagne vous rapporte des éléments consécutifs à notre étude des éléments fournis dans le cadre de l'enquête publique de "Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Liffré", dite "Sévailles 2".

Il s'avère que les éléments fournis par l'étude environnementale nous semblent incomplets et que les propositions de compensation nous semblent inadaptées.

Nous souhaitons ainsi vous transmettre notre analyse et vous sommes reconnaissants de bien vouloir la prendre en compte pour votre avis.

Nous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos respectueuses salutations

François THOUMY
Délégué du Groupe LPO Ille-et-Vilaine

Laurent PELERIN
Président de la LPO Bretagne





AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
BRETAGNE

1 - Partie « Espèces protégées concernées par la demande »

Des bénévoles de notre association sont allés sur les lieux pour vérifier la présence d'espèces qui pourraient être impactées par le projet.

Lors de leurs 3 passages, pourtant réalisés dans un temps très court entre le 23 et le 29 Mai, ils ont contacté au moins 8 espèces d'oiseaux protégées en plus des espèces citées dans le dossier.

Parmi celles-ci, nous pouvons notamment citer :

Le bouvreuil pivoine, classé « Vulnérable » dans la Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale Oiseaux nicheurs & Oiseaux migrateurs de Bretagne (2015)

Les espèces « mésange à longue queue, Roitelet triple bandeau, Bergeronnette grise » qui sont classées « DD » dans la Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale Oiseaux nicheurs & Oiseaux migrateurs de Bretagne, c.-à-d. « Données insuffisantes » .

2 - Partie « Impacts résiduels pour les espèces protégées recensées »

L'impact résiduel généré par la destruction des habitats concernés par le projet est jugé modérée : nous nous interrogeons quant au fondement de ce jugement.

3 - Partie « Mesures compensatoires »

La mise en place de mesures compensatoires est évoquée mais nous tenons à faire remarquer qu'il n'est pas possible de compenser la destruction des vieilles haies : la plantation de nouvelles haies permettrait au mieux de recréer un milieu favorable dans quelques dizaines d'années et d'ici les espèces inféodées à ces milieux (pic épeiche, pic vert, sittelle torchepot et autres espèces cavicoles) pourraient avoir disparu localement !

En ce qui concerne la destruction des haies bocagères et arbustives, le ratio de compensation proposé ne permet en aucun cas de compenser la perte des habitats. 3 nouveaux arbres ne remplacent pas un vieil arbre, que ce soit en termes d'alimentation ou d'offre de gîte !

Les haies créées dans le secteur « Bridor 3 » seront coincées entre l'usine et l'autoroute A84, ce qui ne conviendra pas à certaines espèces.

4 - Partie « Synthèse des impacts résiduels »

L'impact final global du projet est présenté comme positif pour toutes les espèces citées alors que des milieux vont disparaître sans pouvoir être recréés dans une échelle de temps assez courte pour répondre aux besoins des espèces, par exemple, celles qui occupent les milieux comprenant des vieux arbres.

En conclusion, nous considérons donc que l'étude de l'impact du projet sur l'environnement est très contestable et qu'il est saugrenu de considérer que celui-ci sera positif pour la biodiversité.